

Province de Québec
Ville d'Acton Vale

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES

DU CONSEIL MUNICIPAL

POUR L'ANNÉE 2022

Est, par les présentes, donné par la soussignée, Claudine Babineau, OMA, greffière, que conformément aux articles 319 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022 est fixé aux dates et heures suivantes :

Lundi 17 janvier 2022, à 20 h.	Lundi 04 juillet 2022, à 20 h.
Lundi 07 février 2022, à 20 h.	Lundi 01 août 2022, à 20 h.
Lundi 21 février 2022, à 20 h.	Lundi 15 août 2022, à 20 h.
Lundi 07 mars 2022, à 20 h.	Mardi 06 septembre 2022, à 20 h.
Lundi 21 mars 2022, à 20 h.	Lundi 19 septembre 2022, à 20 h.
Lundi 04 avril 2022, à 20 h.	Lundi 03 octobre 2022, à 20 h.
Mardi 19 avril 2022, à 20 h.	Lundi 17 octobre 2022, à 20 h.
Lundi 02 mai 2022, à 20 h.	Lundi 07 novembre 2022, à 20 h.
Lundi 16 mai 2022, à 20 h.	Lundi 21 novembre 2022, à 20 h.
Lundi 06 juin 2022, à 20 h.	Lundi 05 décembre 2022, à 20 h.
Lundi 20 juin 2022, à 20 h.	Lundi 19 décembre 2022, à 20h.

Donné à Acton Vale, ce 7 décembre 2021.

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Claudine Babineau, OMA, greffière, par les présentes, certifie que l'avis ci-dessus a été publié conformément à la Loi en affichant copie attestée dudit avis au bureau de l'Hôtel de Ville et dans le journal "La Pensée de Bagot" ce quinzième jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt et un.

Claudine Babineau, OMA
Greffière